



**Rapport d'orientation budgétaire 2020**

**Rappel sur les obligations et les objectifs du Rapport d'Orientations Budgétaire.**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

C'est une étape préalable au vote du budget primitif qui doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant le vote de ce dernier. S'il n'a pas de caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice à venir mais également d'être informée sur la situation financière de la collectivité.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et intercommunaux. Dorénavant, le ROB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. Par ailleurs, pour les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

**Introduction**

Le projet de loi de finances 2020 prévoit le maintien des dotations à destination des collectivités avec une stabilisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à hauteur de 26.9Md€, la conservation du soutien à l'investissement à 2.1Md€ et une valorisation du montant du FCTVA qui culmine à 6Md€. Le dégrèvement puis la suppression de la taxe d'habitation, pour 80% des foyers jusqu'à atteindre 100% en 2023 se poursuit, avec jusqu'à présent une compensation par l'Etat. Il n'empêche que les collectivités territoriales doivent redoubler d'efforts pour contenir leur budget et diminuer leur endettement.

Le SIM est indirectement concerné par ses mesures puisque ses recettes principales proviennent des dotations des deux communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure. La volonté politique des élus du SIM de participer activement à la contrainte budgétaire en diminuant les dotations est maintenue en 2020. L'effort budgétaire est donc partagé.

Cependant, malgré une stabilisation de ses recettes propres, le SIM devra continuer à maintenir ses équipements publics à leur meilleur niveau, poursuivre leur mise en valeur et donc participer à la dynamisation et l'attractivité du territoire.

Comme les années précédentes cela ne sera possible qu'en poursuivant l'effort engagé en matière de maîtrise des charges courantes et d'optimisation des ressources et en faisant preuve d'innovation et de créativité.

Les orientations présentées ci-après tiennent compte à la fois du contexte économique exposé ci-dessus. Elles préfigurent des priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2020.

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU SIM EN 2020

### 1) La section de fonctionnement : des dépenses contrôlées et responsables

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement du CA 2017 au CA 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement			Evolution 2017-2019	Evolution 2018-2019	
	CA 2017	CA 2018			CA 2019
<b>Charges à caractère général</b>	487 887.78 €	507 544.57 €	483 497.17 €	-0.90%	-4.74%
<b>Personnel</b>	941 613.90 €	941 725.06 €	985 890.51 €	4.70%	4.69%
<b>Subventions versées aux associations et indemnités des élus</b>	243 502.21 €	254 279.41 €	256 056.57 €	5.16%	0.70%
<b>Intérêt des emprunt</b>	13 019.28 €	12 140.27 €	10 910.95 €	-16.19%	-10.13%
<b>TOTAL</b>	<b>1 686 023.17 €</b>	<b>1 715 689.31 €</b>	<b>1 736 355.20 €</b>	<b>2.99%</b>	<b>1.20%</b>

#### a. Les charges à caractère général

Un vrai effort a été réalisé sur le chapitre 011 grâce notamment à la gestion des fluides. La ligne 60612 pour la consommation électrique a tout de même augmenté malgré l'ensemble des bâtiments équipés d'éclairage à LED. La ligne 6061 pour la fourniture de gaz s'est quant à elle stabilisée après une forte hausse. Les nouvelles chaudières installées à la piscine ont donc un impact positif sur notre facture énergétique. Enfin, l'installation en avril 2019 de déchloramineurs à la piscine, dont la consommation électrique est importante, a en revanche permis de diminuer d'un tiers la consommation d'eau, passant de 60 000 € sur cette seule ligne à 42 000 €. Pour rappel, les trois lignes gérant les fluides représentent 226 524 € soit 47 % du chapitre. Les déchloramineurs vont permettre de baisser les consommations d'eau pour le budget 2020, mais vont avoir un impact sur la consommation électrique, dont le coût est déjà augmenté par les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). S'agissant du gaz, l'enveloppe sera identique puisque les nouvelles chaudières doivent compenser la fluctuation des prix de ce dernier.

Concernant le reste du chapitre 011, les enveloppes resteront globalement identiques. La part réservée en 2019 pour le gardiennage, soit 18 000 €, ne sera pas réinscrite en 2020 dans la mesure où le système des astreintes a été retenu et mis en place par les élus.

Le chapitre 011 devrait par conséquent s'élever à 545 000 dans le budget primitif, soit en baisse de 9% par rapport au BP 2019.

#### b. La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

En 2019 le chapitre 012 a été impacté par plusieurs facteurs expliquant l'augmentation de ce dernier. Dans un premier temps, un agent arrêté depuis septembre 2018 a vu son arrêt de congé maladie ordinaire requalifié en longue maladie ce qui implique que le SIM a dû lui verser son plein traitement brut indiciaire (compensé par l'assurance statutaire en atténuation de charge), en plus de rémunérer le contractuel qui le remplace à plein temps. Il y a donc eu double salaire versé pour un seul agent en activité.

Le départ du gardien en mai 2019 a nécessité également une réorganisation du service technique. En sus du recrutement d'un agent technique pour assurer les missions quotidiennes du service, des astreintes techniques ont été mises en place, avec un impact de 10 000 € sur ce chapitre, au titre des indemnités hebdomadaires d'astreintes.

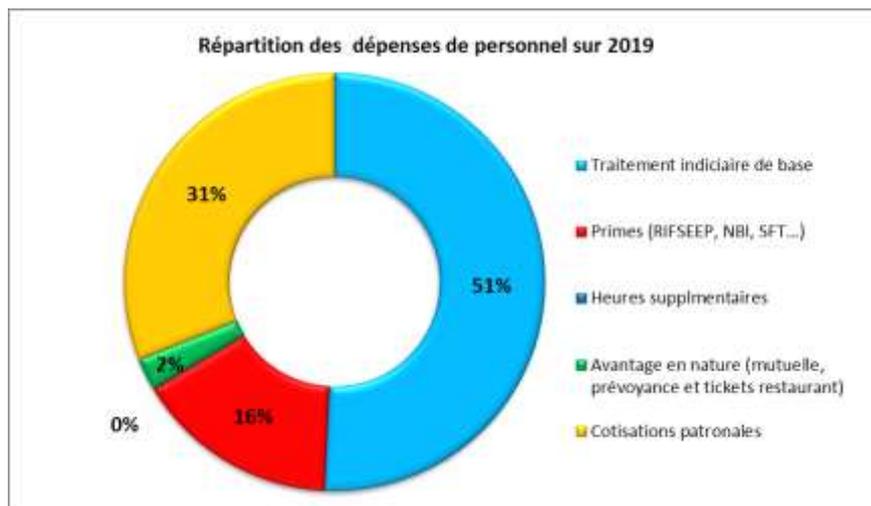
Enfin, la réactivation de l'accord PPCR et la réévaluation de la prime « CSG » au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que l'augmentation de la participation de la part employeur à hauteur de 00% pour les chèques déjeuner viennent compléter les raisons de cette augmentation.

Pour 2020 il faut garder en tête que le SIM ne dispose que de peu de marges de manœuvre avec une élasticité de sa masse salariale faible (vieillesse des équipes et augmentation des risques) et un agent arrêté pour longue maladie qui pourrait reprendre seulement à temps partiel thérapeutique. Il n'est en revanche pas prévu d'ouverture de poste pour 2020, les effectifs resteront donc stables.

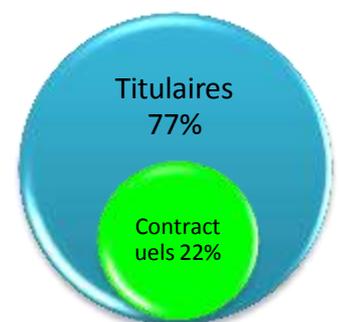
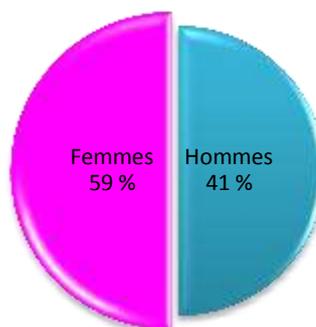
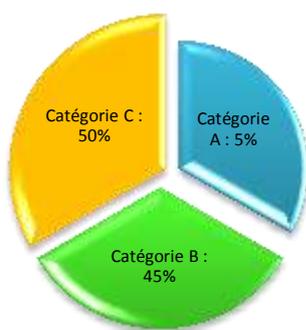
Par ailleurs, en 2020, il faudra prendre en compte l'impact de l'accord PPCR, la revalorisation de la prime compensant la hausse de la CSG (décret paru le 31 décembre 2019), l'augmentation du coût de la médecine préventive, l'augmentation de la cotisation du contrat groupe d'assurance statutaire, l'augmentation de la cotisation pour le contrat d'action sociale suite au changement de prestataire et pour conclure l'augmentation de la valeur faciale des tickets-restaurants qui passe de 6 € à 8€, avec pour ce dernier point une incidence de + 4 800 €.

Pour toutes ces raisons, les charges de personnel doivent être évaluées prudemment. Pour 2020 elles seront de 1 067 000 € soit en baisse de 4.5 % par rapport au BP 2019.

A titre d'information, le graphique ci-après indique la répartition des dépenses de personnel sur le chapitre 012 au titre de l'année 2019. Il est clairement identifié que le traitement indiciaire brut (bleu) et les cotisations patronales (jaune) sont les deux postes les plus importants.



Structure des effectifs par catégorie pour l'année 2020 :



c. *Les subventions versées aux associations et les indemnités des élus*

En matière de soutien aux associations intercommunales et à la vie associative, l'enveloppe financière de 2020 sera maintenue à 249 000 € pour que le SIM développe sa politique de soutien aux associations et accompagne ces dernières dans le développement de leurs projets.

Il faudra inscrire 9 000 € pour les cotisations retraites puisque les nouveaux élus pourront souscrire à CAREL ou FONPEL pour une surcotisation.

De manière plus globale ce chapitre observera une légère baisse pour atteindre 275 000 € (-0.8%).

d. *Les intérêts des emprunts*

Les trois emprunts du SIM sont à taux fixe et le montant des intérêts est très faible puisque le refinancement de l'emprunt à risque a été accordé à un taux de 0.31%. L'enveloppe 2020 pour le remboursement des intérêts s'élèvera à 20 000 €.

2) **La section de fonctionnement : des recettes réelles maintenues mais prudentes**

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement du CA 2017 au CA 2019. Le travail des différents services pour rendre attractive la collectivité a permis cette année encore de maintenir les recettes de fonctionnement à un bon niveau. La baisse des dotations des communes mais surtout l'absence de produits financiers et exceptionnels font diminuer cette section.

Les recettes réelles de fonctionnement				Evolution 2017-2019	Evolution 2018-2019
	CA 2017	CA 2018	CA 2019		
Atténuation de charge	75 649.33 €	76 585.69 €	82 851.87 €	9.52%	8.18%
Produits des services	412 770.21 €	409 087.42 €	410 562.14 €	-0.53%	0.36%
Dotations et participations	1 761 711.90 €	1 757 238.60 €	1 694 348.20 €	-3.82%	-3.58%
Autres produits de gestion courante	36 240.00 €	34 470.00 €	35 977.83 €	-0.72%	4.37%
Produits financiers (sortie emprunt toxique)	3 985.62 €	43 841.76 €	- €	-100.00%	-100.00%
Produits exceptionnels	24 645.50 €	309.06 €	- €	-100.00%	-100.00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 315 002.56 €</b>	<b>2 321 532.53 €</b>	<b>2 223 740.04 €</b>	<b>-3.94%</b>	<b>-4.21%</b>

a. *Les atténuations de charges*

Les salaires des agents absents (congé maladie, congé maternité) sont reversés en partie par notre assurance statutaire. Cette année a été marquée par une nouvelle augmentation des atténuations de charge et un dépassement de l'enveloppe inscrite au budget prévisionnel (50 000 €). En effet, outre le salaire d'un agent détaché de manière permanente dans un syndicat, l'arrêt d'un agent placé en maladie ordinaire a été requalifié par le comité médical en maladie de longue durée. Le SIM a donc dû verser à cet agent son plein traitement sur toute l'année, puis ses salaires ont été remboursés par la SOFCAP. Par ailleurs, un agent a été arrêté plus d'un mois donc ses salaires nous ont également été remboursés. Pour l'année prochaine, nous pourrions inscrire avec certitude le remboursement des salaires de l'agent détaché dans un syndicat et seulement trois mois supplémentaires pour l'agent en congé longue maladie car son dossier doit repasser devant le comité médical pour étudier sa reprise. Une inscription de 55 000 € pour le budget 2020 en atténuation de charges semble raisonnable.

### *b. Le produit des services*

Les produits des services correspondent aux recettes d'exploitation de la piscine, aux recettes de la régie de la médiathèque (adhésion et soirée payante) mais également aux remboursements des fluides du RAM.

En 2019, les recettes à caractère sportif, correspondant à la venue des scolaires à la piscine et à la location des bassins aux associations, ont culminé à 169 691.75 € soit 14% de plus que ce qui avait été inscrit au budget. En 2020, plusieurs journées chargées en scolaires tombent sur des jours fériés contrairement à 2019 où le calendrier était favorable au SIM donc cette ligne passera à 147 000 € pour que les recettes soient sincères mais prudentes.

Les redevances à caractère de loisirs ont atteint 227 176 € sur les 229 000 € budgétisés, alors qu'il n'y a pas eu de fermeture estivale. On sent un essoufflement des inscriptions au cours d'aquafitness avec l'implantation de salles privées et donc une pratique « à la carte » mais également des cours passés de mode (l'aquabike n'a plus le succès des débuts). Le budget 2020 sera construit avec des recettes prévisionnelles plus réalistes et prudentes soit 220 000 €.

Les recettes de la régie de la médiathèque resteront inchangées, avec une enveloppe prévisionnelle de 11 500 €.

Au total le produit des services diminuera de 10 000 € pour atteindre 380 000 € en 2020, soit une baisse de 3.5% des recettes propres du SIM, mais tout de même au-dessus des années antérieures à 2019.

### *c. Les dotations et participations*

En 2019, en adéquation avec la volonté politique des élus du SIM, les dotations des communes de Saint Bonnet de Mure et Saint Laurent de Mure ont diminué de 30 000 € chacune. Elles abondent désormais chacune à hauteur de 810 000 € par an. Le CA 2019 étant correct et les recherches de financements propres toujours effectuées, les dotations seront maintenues au niveau de 2019. Les communes partenaires pour les entrées piscine participent également à hauteur de 18 000 € et le département abonde à raison de 50 000 € pour la venue des collégiens dans les équipements sportifs. Au total, 1 681 865 € seront donc inscrits en 2020 sur cet article.

### *d. Les autres produits de gestion courante*

Cet article concerne le loyer du Relais d'Assistante Maternelle (RAM) et le montant des tickets restaurants. En 2020, les chèques déjeuner passent de 6 € à 8 € donc il faut prévoir une enveloppe plus importante sur cette ligne, qui passera donc à 39 400 €.

### *e. Les produits financiers et exceptionnels*

Comme annoncé dans le Rapport de 2019, le SIM ne perçoit plus de produits financiers pour la sortie de l'emprunt à risque puisque l'aide a été soldée en 2018. De même pour les produits exceptionnels qui correspondent à des remboursements de sinistres par les assurances. En revanche, en 2020, nous devrions percevoir 6 000 € pour la réparation du préjudice causé par un tiers sur le mur et le portail des bureaux administratifs du SIM. Cette somme sera inscrite au budget.

Globalement, en 2020, les prévisions de recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté, devraient se situer aux alentours de 2 162 265 €, soit en hausse de 0.2 % par rapport à 2019.

### 3) L'épargne et l'autofinancement : des marges abaissées mais tout de même satisfaisantes

Il convient dans un premier temps de rappeler les définitions de certains termes puis d'observer les évolutions de l'épargne et de l'autofinancement au sein du SIM.

*Epargne de gestion* : somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

*Epargne brute* : épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

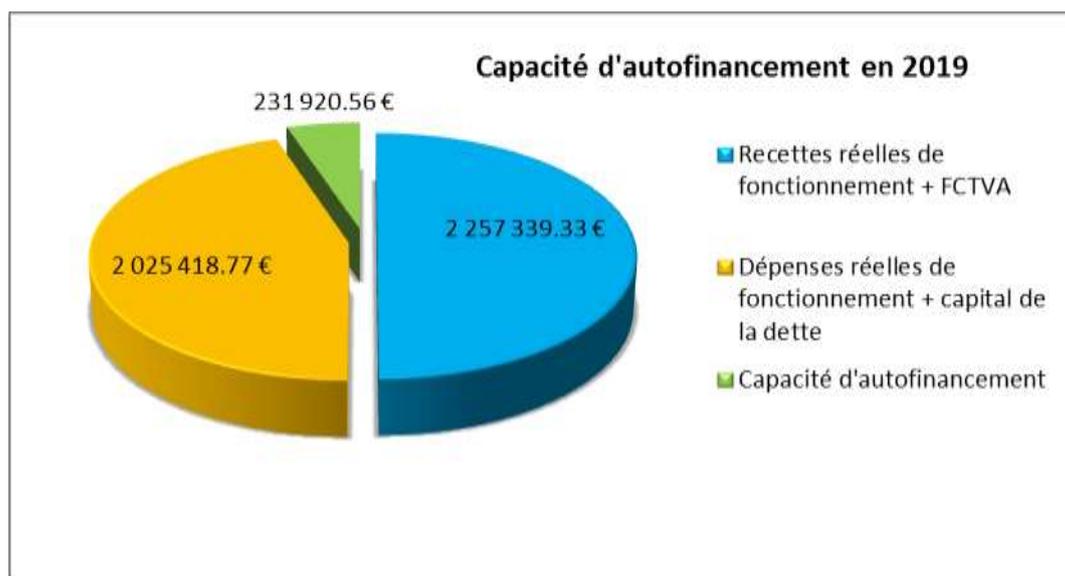
*Epargne nette* : épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

*Autofinancement* : épargne nette cumulée au produit de FCTVA perçu au titre de l'exercice budgétaire.

Les épargnes et l'autofinancement				Evolution 2017-2019	Evolution 2018-2019
	CA 2017	CA 2018	CA 2019		
<b>Epargne de gestion</b>	639 548.08 €	617 983.49 €	498 295.79 €	-22.09%	-19.37%
<b>Epargne brute</b>	627 553.58 €	605 843.22 €	487 384.84 €	-22.34%	-19.55%
<b>Epargne nette</b>	334 376.25 €	312 317.70 €	198 321.27 €	-40.69%	-36.50%
<b>Autofinancement</b>	<b>357 132.49 €</b>	<b>343 220.12 €</b>	<b>231 920.56 €</b>	<b>-35.06%</b>	<b>-32.43%</b>

Il ressort du tableau précédent que la capacité d'autofinancement, synonyme d'une bonne santé financière, est en nette diminution avec un retour aux montants des années pré 2015 (en 2015 la CAF s'élevait à 150 924 €). L'affaiblissement des recettes loisirs de la piscine et la baisse de 60 000 € sur les dotations des communes ont donc un impact sur le budget global. Malgré cela le SIM a pu réaliser les investissements nécessaires au maintien des équipements sans recourir à un nouvel emprunt.

Le budget 2020 pourra une nouvelle fois compter sur le bon excédent de fonctionnement et le résultat cumulé favorable du précédent exercice budgétaire (résultat cumulé de 2019 : 732 532 €).



4) **La section d'investissement : des investissements raisonnés et fonctionnels**

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles d'investissement du CA 2017 au CA 2019. Il reflète les efforts réalisés par la collectivité en matière d'investissement pour l'entretien du patrimoine.

Les dépenses réelles d'investissement			Evolution 2017-2019	Evolution 2018-2019	
	CA 2017	CA 2018			CA 2019
Travaux / Equipements / Maitrise d'œuvre	174 506.91 €	233 991.32 €	251 326.47 €	44.02%	7.41%
Remboursement du capital de la dette	293 177.33 €	293 525.52 €	289 063.57 €	-1.40%	-1.52%
<b>TOTAL</b>	<b>467 684.24 €</b>	<b>527 516.84 €</b>	<b>540 390.04 €</b>	<b>15.55%</b>	<b>2.44%</b>

a. *Le remboursement du capital de la dette*

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Le montant à rembourser pour 2020 sera de 299 630.76 €, soit en hausse de 3.5 % par rapport à 2019.

b. *Les travaux d'entretien du patrimoine*

Afin de maintenir le patrimoine du SIM à un niveau de qualité satisfaisant, l'investissement sera composé d'actions visant à améliorer la qualité des services et devra rentrer dans une enveloppe de 450 000 €.

Ces travaux ou achats comprendront notamment :

- ✓ Etude sur le devenir de l'ancien logement du gardien pour mise à disposition associative : 15 000 €
- ✓ Acquisition du minibus à la fin du contrat Infocom pour mise à disposition associative : 10 000 €
- ✓ Mise en place d'une sonorisation centrale à la piscine : 20 000 €
- ✓ Mise en place d'un bras articulé pour accès PMR aux bassins : 15 000 €
- ✓ Installation de baies vitrées athermiques à la piscine : 30 000 €
- ✓ Mise en place de lampes LEP dans les vestiaires de la piscine : 6 000 €
- ✓ Réfection des plages du bassin ludique avec de la résine spéciale étanchéité : 100 000 €
- ✓ Reprise du dôme avec création d'une couche d'étanchéité : 8 000 €
- ✓ Changement de la porte principale de la piscine : 6 000 €
- ✓ Mise en place d'enseignes à la médiathèque : 6 000 €
- ✓ Installation de câbles à la place des tirants de la MPT : 18 000 €
- ✓ Peinture façade et à l'intérieur de la MPT : 30 000 €
- ✓ Refonte de la structure artificielle d'escalade au gymnase : 60 000 €

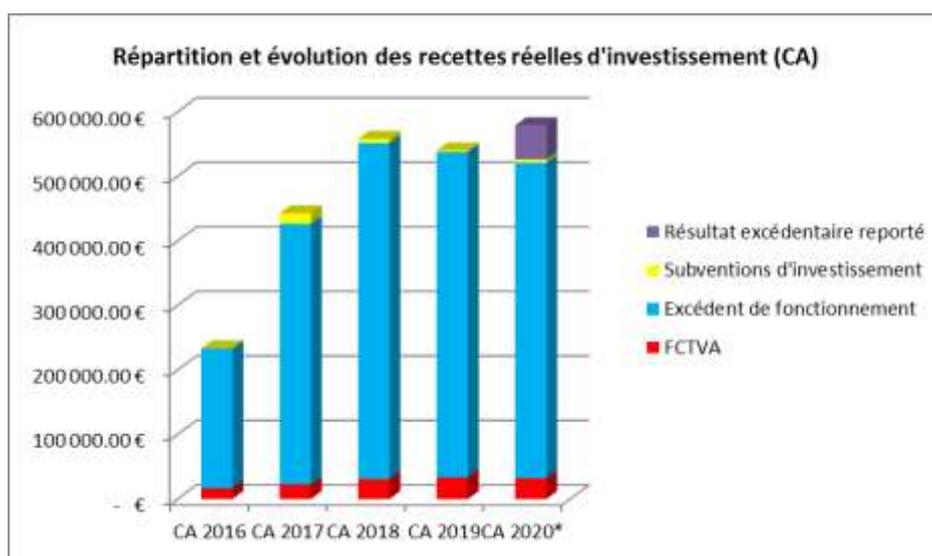
- ✓ Parking devant le gymnase : 25 000 €
- ✓ Mise en place de volets électriques au gymnase : 30 000 €
- ✓ Acquisition d'un portail coulissant suite sinistre devant les bureaux : 8 000 €
- ✓ Augmentation de la flotte des caméras de vidéoprotection : 7 000 €
- ✓ Suivi des engagements ADAP : 25 000 €
- ✓ Investissements divers (tapis, panneaux d'affichages, petits mobiliers, etc.) : 15 000 €
- ✓ Dépenses imprévues : 55 000 €

5) **La section d'investissement : des recettes réelles diminuées**

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement du CA 2017 au CA 2019. Il montre la stabilisation des excédents de fonctionnement (marge de manœuvre pour les investissements) permettant la réalisation de nombreux investissements sans emprunts.

Les recettes réelles d'investissement				Evolution 2017-2019	Evolution 2018-2019
	CA 2017	CA 2018	CA 2019		
<b>FCTVA</b>	22 756.24 €	30 902.42 €	33 599.29 €	47.65%	8.73%
<b>Excédent de fonctionnement</b>	403 605.17 €	520 739.91 €	504 670.13 €	25.04%	-3.09%
<b>Subventions d'investissement</b>	16 385.00 €	6 450.66 €	2 246.00 €	-86.29%	-65.18%
<b>TOTAL</b>	<b>442 746.41 €</b>	<b>558 092.99 €</b>	<b>540 515.42 €</b>	<b>22.08%</b>	<b>-3.15%</b>

Pour 2020, le FCTVA est estimé à 32 000 € et l'excédent de fonctionnement à 489 950 €. A noter que les potentielles subventions d'investissement que le SIM pourrait obtenir ne sont pas ici comptabilisées.

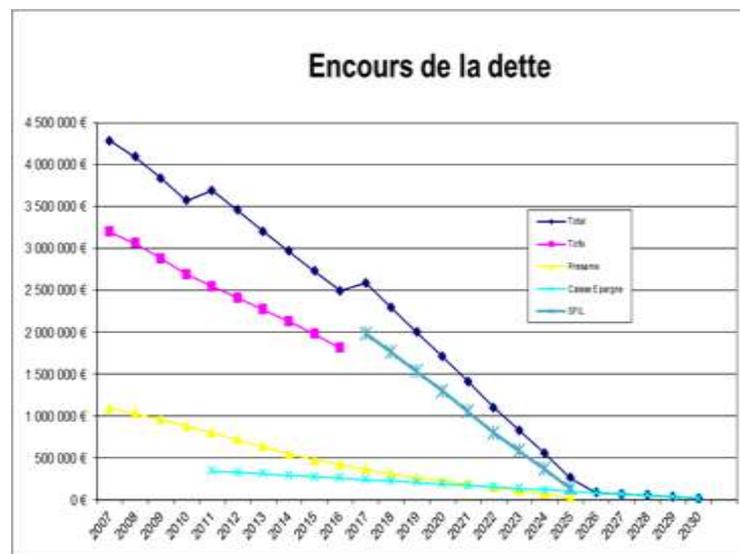


\*Le CA 2020 du graphique reste bien évidemment prévisionnel.

### 6) La dette : une capacité de désendettement inversée

Comme indiqué dans le rapport de l'année dernière, cette année le remboursement du capital de la dette va augmenter et ce jusqu'en 2021. Il se produira ensuite une phase descendante avec la clôture de deux emprunts en 2025. En 2020, il ne sera pas nécessaire de recourir à un nouvel emprunt pour réaliser les nombreux investissements du SIM puisque les recettes réelles couvrent nos besoins.

Échéances	Capital restant du au 01/01	Amortissement	Intérêts	Annuités
2015	2 727 729.18 €	234 220.57 €	80 384.43 €	314 605.00 €
2016	2 493 508.61 €	249 074.16 €	73 858.84 €	322 933.00 €
2017	2 586 434.45 €	293 177.33 €	21 592.45 €	314 769.78 €
2018	2 293 257.12 €	293 525.52 €	19 123.76 €	312 649.28 €
2019	1 999 731.60 €	289 063.57 €	16 799.50 €	305 863.07 €
2020	1 710 668.03 €	299 630.76 €	14 744.34 €	314 375.10 €
2021	1 411 037.27 €	310 929.29 €	12 185.94 €	323 115.23 €
2022	1 100 107.98 €	270 201.34 €	10 410.02 €	280 611.36 €
2023	829 906.64 €	278 859.17 €	8 313.52 €	287 172.69 €
2024	551 047.47 €	287 832.77 €	6 162.05 €	293 994.82 €
2025	263 214.70 €	176 964.70 €	3 944.11 €	180 908.81 €
2026	86 250.00 €	17 250.00 €	2 473.22 €	19 723.22 €
2027	69 000.00 €	17 250.00 €	1 938.47 €	19 188.47 €
2028	51 750.00 €	17 250.00 €	1 403.72 €	18 653.72 €
2029	34 500.00 €	17 250.00 €	868.97 €	18 118.97 €
2030	17 250.00 €	17 250.00 €	334.22 €	17 584.22 €



La dette par habitant est au 31 décembre 2019 de 163.50 € (187.50 € l'année dernière), le ratio de surendettement est de 0.90 et la capacité de désendettement est de 8.6 ans.

